

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025 A 20H15

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2025-2030.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Macarena Fatio, présidente du CM Julia de Grandbois Ana de Sousa Gavin Tatiana Grushunova Susanna Meier-Borer Caroline Newmark Solveig Rüfenacht
Messieurs	Paolo Gradassi, vice-président du CM Hocine Hamel Pierre Laugeri Jean-Georges Nguyen

Excusés :

Messieurs	Herbert Schütz Léopold von Bredow
-----------	--------------------------------------

.....

Exécutif :

Présents :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, Maire
Madame	Gabrielle Bussard, conseillère administrative
Monsieur	Marco Lopes Dias, conseiller administratif

Excusée :

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

Prestation de serment d'une Conseillère municipale :

- Mme Tatiana Grushunova

1. **Approbation des procès-verbaux des séances de CM des 13 mai et 2 juin 2025.**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Séance des Commissions pour initier le travail
 - 2.2 Séance de formation ACG
 - 2.3 Code bonne conduite des élus communaux

3. Communications du Conseil administratif

- 3.1 Fiscalité et conséquences budgétaires
- 3.2 Plan de législature en cours de rédaction
- 3.3 Préau de l'école
- 3.4 Chemin du Léman
- 3.5 Centenaire de la naissance de Richard Burton
- 3.6 Cel'atelier

4. Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

- 4.1 9 Décisions

5. Projets de délibération, de motions et de résolutions

- 5.1 Réponse motion de membres de la Commission environnement

6. Propositions du Conseil administratif

- 6.1 Traitement des naturalisations
- 6.2 Projet de résolution – Plan directeur cantonal

Mme M. Fatio, Présidente, ouvre la séance à 20h15.

M. Fatio lit le serment :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

A l'appel de son nom, Tatiana Grushunova, se met debout, lève la main droite et dit "Je le promets".

S. Chassot Leiglon, Maire, félicite et remercie Mme Grushunova.

M. Fatio, Présidente du Conseil municipal se montre confiante quant au bon déroulement de cette législature, elle est très heureuse de pouvoir compter sur Paolo Gradassi comme Vice-président du Conseil municipal.

M. Fatio communique que les présences sont obligatoires aux séances de Conseil municipal. Les absences sont toujours possibles mais les excuses doivent parvenir par écrit au bureau du CM. En cas d'absence, il convient de prendre connaissance des débats de la séance manquée pour éviter les répétitions.

M. Fatio rappelle que les membres du CM lèvent la main pour demander la parole, elle recommande d'éviter de prolonger les débats inutilement, courtoisie et respect sont de rigueur entre membres du CM et du CA qui émettent des idées qui peuvent différer. La teneur des débats du CM n'est pas transmissible avant que le procès-verbal ne soit adopté. Les décisions sont publiques dès le 6^{ème} jour après la séance de CM, en raison du délai de recours de 40 jours

qui cours dès le jour de publication. Les délibérations ne sont pas publiées sur le site internet pour des questions de sécurité.

M. Fatio, citant les propos de Mme Matthey-Doret lors de la formation reçue par les membres du CM, rappelle que les questions ne sont pas destinées à challenger un projet du CA mais à demander des informations.

Le CM travaille en étroite collaboration avec l'administration de la mairie, également pour les séances de Commissions. Les membres du CM ne sont toutefois pas habilités à demander directement du travail au personnel communal.

M. Fatio se déclare intraitable, elle ne tolèrera pas l'utilisation des téléphones portables pendant les séances de CM. Elle dispose d'une boîte pour enfermer les téléphones de ceux qui ne peuvent pas s'empêcher de le consulter, ceci pour éviter certaines dérives de la dernière législature.

1. Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil municipal des 13 mai et 2 juin 2025.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 13 mai 2025, rédigé par Heidi Schütz, a été approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance, après correction d'une faute de frappe et d'une erreur dans le rapport de la commission des finances.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 2 juin 2025, rédigé par Heidi Schütz, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Fatio remercie la rédactrice pour son travail.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

M. Fatio rappelle que le bureau du CM prépare ses séances 10 jours à l'avance. Elle recommande de veiller à ce que les propositions de « point à l'ordre du jour » lui parviennent à temps.

2.1 Séances de Commissions pour initier le travail

Le Conseil administratif suggère à la Commission « Cohésion sociale » de se réunir rapidement en raison des différentes manifestations à organiser en fin d'année.

Il en est de même pour la Commission des Finances, pour la préparation du budget 2026.

Les Présidents de Commission sont encouragés à organiser des séances rapidement, ces dernières ne sont pas publiques mais doivent faire l'objet d'un PV. Pour inviter des intervenants, il est obligatoire de passer par le secrétariat de la mairie.

Rappel : Les Commissions nommées pour la législature 2025-30 sont les suivantes :

- **Bâtiments, espaces verts et aménagement (Conseiller administratif en charge : Marco Lopes Dias)**

Macarena Fatio, Pierre Laugeri, Susanna Meier-Borer, Caroline Newmark, Solveig Rüfenacht et Jean-Georges Nguyen.

Président : Jean-Georges Nguyen

- **Finances (Conseillère administrative en charge : Sabine Chassot Leiglon)**

Hocine Hamel, Pierre Laugeri, Caroline Newmark, Solveig Rüfenacht, Jean-Georges Nguyen et Léopold von Bredow

Présidente : Solveig Rüfenacht

La délibération pour le budget 2026 sera présentée au CM le 9 décembre 2025, la première lecture du budget aura lieu lors du CM du 4 novembre 2025. La Commission des finances devra se réunir, à la suite de cette première lecture, afin d'établir un rapport avec recommandation de vote pour le 9 décembre 2025.

- **Routes, parkings (Conseiller administratif en charge : Marco Lopes Dias) et mobilité (Conseillère administrative en charge : Gabrielle Bussard)**

Ana Ferreira Cardoso de Sousa Gavin, Julia de Grandbois de Ghys-le-Beault, Paolo Gradassi, Tatiana Grushunova, Susanna Meier-Borer et Herbert Schütz

Présidente : Susanna Meier-Borer

- **Cohésion sociale (anciennement Culture et loisirs) (Conseillère administrative en charge : Gabrielle Bussard)**

Ana Ferreira Cardoso de Sousa Gavin, Julia de Grandbois de Ghys-le-Beault, Macarena Fatio, Paolo Gradassi, Tatiana Grushunova et Hocine Hamel.

Président : Hocine Hamel

M. Fatio et P. Gradassi feront parvenir aux présidents de Commissions la liste des sujets qui devraient être traités par les différentes commissions.

2.2 Séance de formation ACG

M. Fatio rappelle la séance de formation à Uni Dufour (mail reçu par les CM), en présence d'Antonio Hodgers. Elle invite les CM à participer à ces séances, très utiles selon sa propre expérience. C'est une occasion d'approcher les Conseillers d'Etat et de leur poser des questions. Elle recommande de répondre, également pour s'excuser, délai de réponse le 3 octobre 2025.

2.3 Code de bonne conduite des élus communaux

Lors de sa séance ordinaire du 8 octobre 2024, le CM d'alors avait décidé de repousser à la prochaine législature le vote de l'adoption d'un code de conduite, ceci afin de ne pas imposer ce règlement à la législature suivante.

M. Fatio précise qu'il s'agit d'un complément au règlement communal, prescrivant des comportements éthiques et de bon sens, elle demande l'avis des CM.

S. Meier Borer trouve le document très bien.

C. Newmark approuve également mais a noté, en tant que juriste, des incohérences. Par exemple la forme épiciène est maintenue dans l'art. 2. D'autre part, à l'art. 4, on pourrait remplacer respectueux par solidaire. L'art 3, paragraphe 5, est redondant avec art. 1. Sinon, elle estime que c'est un bon document.

M. Fatio propose de rédiger un projet de résolution pour la prochaine séance, en intégrant les remarques, la nouvelle version se trouvera avec les documents du prochain CM.

Le CM accepte à l'unanimité des membres présents, la présentation lors de la prochaine séance de cette délibération pour un code de bonne conduite.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Fiscalité et conséquences budgétaires

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui propose, pour les Conseillers municipaux intéressés, une présentation de la fiscalité expliquant son fonctionnement de manière simple pour en comprendre les enjeux pour Céligny.

Une majorité des membres du CM se montre intéressée.

S. Chassot Leiglon va proposer une date en soirée.

3.2 Plan de législature en cours de rédaction

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui évoque la prochaine parution du programme de législature adopté par le Conseil administratif, visant la mise en œuvre des politiques publiques et de la vision politique pour les 5 ans à venir. Comme prévu par la loi ce plan de législature sera présenté pour information au Conseil municipal lors de sa séance du 4 novembre 2025. Ce plan comprendra les axes prioritaires du développement de la commune. Les objectifs concrets dans différents domaines seront évoqués ce qui permettra au Conseil

municipal de suivre l'action du CA. Cet outil permettra d'assurer une cohérence entre les projets communaux et les politiques cantonales et fédérales. Ce programme est une nouvelle obligation légale pour les petites communes comme Céligny, selon l'art. 43 de la LAC. Le Conseil administratif a un délai de 6 mois dès son entrée en fonction le 1^{er} juin 2025, sa diffusion est obligatoire. Le budget de réalisation de ce document est de CHF 3'200.-, ce qui n'a pas été prévu dans le budget 2025, S. Chassot Leiglon annonce dès lors un dépassement dudit budget.

P. Laugeri demande s'il ne serait pas possible d'éviter les imprévus, comme les crédits budgétaires supplémentaires de cet exercice.

S. Chassot Leiglon répond que les crédits budgétaires supplémentaires sont un cas différent, ils sont uniquement possibles en cas de rentrée fiscale exceptionnelle.

G. Bussard précise que l'obligation d'un plan de législature c'est nouveau depuis cette législature.

M. Fatio propose un vote de principe sachant que les moyens financiers existent.

Par un vote de principe, le CM accepte à l'unanimité ce dépassement de budget pour l'édition de ce plan de législature.

3.3 Préau de l'école

La Présidente passe la parole à Marco Lopes Dias qui annonce que les travaux sont terminés, hormis la pose du marquage au sol, il convient d'attendre que le revêtement soit parfaitement prêt à recevoir le marquage. Il manque aussi les arbres qui seront plantés en octobre ou novembre, période plus favorable à la plantation.

3.4 Chemin du Léman

S. Chassot Leiglon revient sur quelques éléments constitutifs de ce dossier. Ce chemin que nous appelons chemin du Léman (*ndlr. A l'origine dans les années 60 et 70 il servait d'accès au lac au pêcheur qui habitait au 331 route de Suisse*). Lorsqu'un voisin a construit un mur le long de sa parcelle, il l'a malencontreusement prolongé sur le DP communal 473 (chemin du Léman), S'apercevant de ceci, la commune a annoncé faire des démarches pour faire démolir le mur. Entre-temps, les voisins ont fait une demande de rachat de la parcelle DP 473, ce qui a été refusé lors d'une séance de CM. Celui-ci a cependant accepté un réaménagement léger de la parcelle, auquel les voisins n'ont cessé de s'opposer, allant de recours en recours.

Ils ont finalement été débouté, ce qui a permis à la commune de réaliser ce réaménagement. Un portail a été installé pour répondre à l'inquiétude des voisins, avec un escalier d'accès au lac. Le portail se ferme automatiquement la nuit, avec les mêmes horaires que ceux de la plage. Le budget « chemin du Léman » pourra donc être enfin clôturé, la délibération sera présentée au CM au mois d'octobre.

3.5 Centenaire de la naissance de Richard Burton

La Présidente passe la parole à Gabrielle Bussard qui annonce qu'une soirée en mémoire des 100 ans de la naissance de Richard Burton, ancien habitant de la commune, est prévue le 12 novembre 2025. Il est prévu de collaborer avec Radôme bleu, la maison d'édition chez laquelle Marie-Christine Fert publiera son livre consacré à la vie de Richard Burton. Un flyer sera distribué en tous ménages, en temps voulu, avec le programme de la soirée sur inscription, qui comprendra une séance de dédicace, un repas et une animation théâtrale.

3.6 Cél'atelier

M. Fatio passe la parole à G. Bussard qui annonce que les travaux de réaménagement du Cél'atelier sont en grande partie terminés, il manque encore une étagère qui sera installée fin septembre. Le but est de pouvoir ouvrir ce lieu à d'autres ateliers et non uniquement « atelier de peinture ». La mairie souhaite le mettre également à disposition des sociétés locales.

Questions des CM.

Cél'atelier.

S. Meier demande si les Commissions pourront se réunir au Cél'atelier.

G. Bussard précise que le planning d'occupation du Cél'atelier n'est pas encore finalisé.

P.-A. Aubert informe que les Commissions se réunissent dans la salle prévue pour les réunions officielles de la commune, c'est-à-dire dans la salle de conférence.

C. Newmark demande si les anniversaires d'enfants seront possibles.

M. Fatio invite les CM à lire les PV de la dernière législature qui contiennent de nombreuses informations.

A. de Sousa Gavin demande si c'est Françoise Courvoisier ou la mairie qui gèrera le local.

P.-A. Aubert répond que c'est encore un peu tôt pour répondre, la mairie communiquera en temps voulu lorsque les travaux seront finis.

M. Fatio précise que ce local sera mis à disposition de toute personne de la commune qui le souhaite.

Préau de l'école.

P. Laugeri transmet les félicitations des utilisateurs pour la réalisation du préau de l'école.

M. Lopes Dias précise que le projet a été initié par Macarena Fatio.

Chemin du Léman.

P. Laugeri et S. Rüfenacht demande ce qu'il en est, des suites données à la lettre des voisins.

P.-A. Aubert estime qu'il n'est pas utile de revenir sur les approximations et faits inexacts contenus dans ce courrier.

S. Rüfenacht répond que les membres du CM ne savent pas forcément ce qui est incorrect.

M. Fatio transmet la présidence à P. Gradassi pour communiquer que les travaux sont maintenant terminés et que tout fonctionne, pour elle le dossier est clôt. On peut communiquer aux voisins qu'en cas de dysfonctionnement il convient de contacter la Mairie.

S. Rüfenacht estime que ce n'est pas suffisant, compte-tenu du fait que les voisins ont émis de graves accusations en prétendant que les PV du CM ne reflètent pas la vérité !

4. Droits d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

M. Fatio explique le fonctionnement de l'ACG et de ses entités rattachées.

Voir tableau

M. Fatio précise que les décisions prises par l'Assemblée générale de l'ACG sont soumises à un droit de veto des communes. Lors de l'Assemblée générale, le comité de l'ACG présente les décisions, c'est le conseiller administratif qui a suivi le dossier qui vote après s'être mis d'accord avec les autres membres du Conseil administratif. Pour plus de détails, M. Fatio encourage les CM à consulter le site internet de l'ACG qui propose des informations très intéressantes.

Décisions de l'ACG : par 10 oui, 0 non et 0 abstention, le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto concernant les points suivants :

- ✓ Subvention relative l'octroi en 2026, par le Fonds intercommunal de F 10'000.- par place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal au financement 2026 du Bibliobus intercommunal.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2026 attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de F 1'500'000.-.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2026 attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de F 800'000.-.
- ✓ Participation 2026 au financement d'infrastructures et du réseau informatique pour F 500'000.-
- ✓ Participation du Fonds intercommunal aux charges 2026 de fonctionnement du GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires) pour un montant de F 7'400'000.
- ✓ Octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de F 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre.
- ✓ Octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal d'un montant de F 750'000, relatif au financement des investissements consacrés aux applications et produits informatiques du SIACG.
- ✓ Attribution par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de F 70'000 pour le projet « Rendez-vous citoyen » en 2026.

GIAP.

S. Rüfenacht demande ce qui change pour Céligny depuis la refonte du GIAP, en matière d'engagement du personnel.

M. Fatio répond que le système informatique du GIAP a été changé, mais rien de modifié à notre participation financière qui existe depuis 2008.

J.-G. Nguyen demande quel est l'impact pour Céligny.

M. Fatio répond que chaque commune contribue au financement du GIAP selon son nombre d'habitants et son nombre d'élèves. Le GIAP est financé par le fonds intercommunal, l'état qui s'est désengagé progressivement ainsi que pour une petite part par les parents.

Budget culture.

S. Meier demande pourquoi le Grand-Théâtre ne se trouve pas dans l'enveloppe culturelle.

M. Fatio précise que l'enveloppe culturelle est dédiée aux événements qui n'ont pas de soutien fixe, ce qui n'est pas le cas du Grand-Théâtre qui bénéficie d'une enveloppe chaque année.

P. Gradassi demande si la Ville de Genève fait partie de l'ACG.

M. Fatio répond que oui et précise que pour l'accueil hivernal des sans-abris, jusqu'à maintenant, c'est la ville de Genève qui le prend seule en charge.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Réponse motion de membres de la Commission environnement

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui explique qu'en réponse à la motion déposée par des membres de la Commission environnement de la dernière législature (voir CM du 15 avril 2025), les endroits à risque de notre commune ont été répertoriés avec le concours de collaborateurs de l'OCAN. Les endroits qui pourraient poser des problèmes sont voisins de la commune de Bogis-Bossey. Dans les autres zones habitées de la commune les agriculteurs voisins exploitent en BIO. Les parcelles du domaine public ne sont pas à risque.

Le Conseil administratif prévoit de rester en contact avec l'OCAN et être attentif en cas de nouveaux aménagement.

P. Laugeri remercie l'Exécutif d'avoir réalisé ce travail de fond qui permet d'avoir une vue plus claire de la situation.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Traitement des naturalisations

S. Chassot Leiglon explique que les demandes de naturalisations des jeunes de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. Pour les adultes les demandes sont soumises au Conseil municipal. Dans le but d'accélérer la procédure, le Conseil administratif propose que toutes les demandes soient traitées par le Conseil administratif.

S. Rüfenacht demande si, dans ce cas, le Conseil municipal pourra être informé des naturalisations acceptées.

P. Laugeri rappelle que ce débat a déjà eu lieu lors de la dernière législature et qu'à ce moment-là, le CM avait décidé de garder cette responsabilité.

M. Fatio passe la présidence à P. Gradassi pour exprimer son point de vue :

Elle précise que les communes genevoises n'ont pas de pouvoir de décision dans le domaine de la naturalisation. Elle propose d'inviter les nouveaux naturalisés à la soirée des nouveaux habitants. Elle précise que les nouveaux naturalisés sont souvent appelés à fonctionner dans le local de vote.

P. Gradassi propose au CM de s'exprimer par un vote de principe : par 9 oui et 1 non, les CM sont favorables à la délégation au CM des préavis de naturalisation.

P. Gradassi remet la présidence à M. Fatio.

6.2 Projet de résolution – Plan directeur cantonal

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui explique que le Plan directeur cantonal 2030 est un instrument central de planification territoriale du Canton. Il fixe une vision d'aménagement du territoire à l'horizon 2030. Il a connu 4 mises à jour :

- en 2021, centrée sur la transition écologique et la protection des terres agricoles
- en 2023, une mise à jour mineure en relation avec le développement des espaces publics
- en 2024, une autre mise à jour mineure en relation avec l'extension urbaine, les déchets et la densification des zones industrielles
- en 2025, la mise à jour en cours qui aborde la vision territoriale transfrontalière et la préparation du PDCn 2050.

Cette 4^{ème} révision a été mise à l'enquête du 17 février au 17 avril 2025 suivie d'une consultation des communes qui ont l'obligation de s'exprimer par une résolution avant le 10 octobre 2025. Ensuite, les services fédéraux examineront ce document qui sera approuvé par le Grand Conseil et la Confédération.

Dans ce PDCn 2030, une décharge de Type A est prévue à « La Pièce », sur une parcelle de 12,5 ha. La décharge de « Type A » est un dépôt de matériaux inertes non pollués, stables et non biodégradables, par exemple : pierres, cailloux, gravats, béton non traité, tuiles et céramiques propres, matériaux d'excavation non contaminés, etc. Ce dépôt permet de remblayer des carrières ou remodeler des terrains.

La circulation des camions se fera par Crassier avec accès à l'autoroute à Nyon.

J.-G. Nguyen demande quel est le planning pour la décharge, il redoute également la poussière et les nuisances sonores.

S. Chassot Leiglon précise que les problèmes de nuisances, bruit et poussière ont été étudiés et n'ont pas été noté comme problématiques.

P. Laugeri souhaite savoir si la route sera refaite après ce projet.

S. Chassot Leiglon répond que la route de Crassier est une route cantonale. Cette information doit être disponible au niveau cantonal.

J.-G. Nguyen craint des dépôts de déchets illicites.

J. de Grandbois demande ce qui va se passer en cas de découvertes archéologiques.

S. Chassot Leiglon répond qu'il n'y aura pas de creuse, juste un dégrappage de la terre végétale qui sera remise en place à la fin du chantier.

M. Fatio précise que le but pour la Pièce est aussi d'insonoriser des bruits de l'autoroute.

J.-G. Nguyen craint le renvoi sonore pour le village. Il n'a pas reçu de réponse quant à sa demande au sujet de la durée des travaux.

M. Lopes Dias fait remarquer que le niveau du terrain, côté village, est déjà plus haut.

7. Propositions individuelles et questions.

Absences.

S. Chassot Leiglon ne sera pas présente lors du prochain CM du mois d'octobre, elle s'en excuse.

Crédits budgétaires supplémentaires.

P. Laugeri souhaite revenir sur les crédits budgétaires supplémentaires. Il fait remarquer que le suivi des projets n'a pas été fait, le CM n'a pas été informé de l'avancée des projets votés. D'autre part, il relève la possibilité d'avoir d'autres arrivées d'argent de ce type pendant la législature. Il trouverait intéressant d'anticiper la réflexion quant à l'utilisation de ces arrivées d'argent. Il souhaiterait un point de situation à chaque séance de CM.

M. Fatio propose de faire un court résumé de la situation de ces projets et trouverait intéressant de profiter du programme de législature pour intégrer une option en cas de rentrée fiscale extraordinaire.

P.-A. Aubert relève qu'il faudra aussi penser à l'amortissement supplémentaire.

S. Chassot Leiglon précise que ces entrées de fonds étaient inattendues, maintenant le CA pourra anticiper.

Grands-Chênes.

J.-G. Nguyen rappelle que des arbres présentent des dangers aux Grands-Chênes.

P.-A. Aubert répond que les demandes d'abattage sont en cours.

Miroirs routiers.

P. Gradassi remarque qu'un miroir a été posé en haut de la route des Coudres. Il demande s'il serait possible d'en poser un deuxième pour voir ce qui vient du village.


1^{er} août 2025.

M. Fatio remercie la mairie pour la mise à disposition d'un transport village -plage par « tuk tuk » pour le 1^{er} août.

Fleurissement du village.

M. Fatio félicite le personnel communal pour l'entretien et les décorations florales du village.

Le président lève la séance à 22h40



Macarena Fatio

Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz

Secrétaire communale